

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 9 décembre 2014, à 19h00

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	La conseillère	Louise Gorman
	Le directeur général	Jean-François Bertrand
Absent :		Michel Perreault

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 17h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

2014-12-292 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point « Installation d'un débitmètre » à Affaires nouvelles.

Adopté à l'unanimité

2014-12-293 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de novembre 2014:

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Finances, banque alimentaire, développement économique et communication.

FINANCES & ADMINISTRATION

2014-12-294 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2014

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 179 990.34 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2014-12-295 Avis de motion - aux fins d'augmenter le fonds de roulement

Avis de motion est donné par Daniel Gauthier à l'effet d'adopter un règlement amendant le règlement numéro 87-1-09 aux fins d'augmenter le fonds de roulement.

2014-12-296 Résolution – Affectation du solde du produit de la vente des parts dans la Société en commandite Chute Bell (SOCOM)

CONSIDÉRANT que le projet de construction de l'hôtel de ville est maintenant complété;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a payé la totalité de l'emprunt relatif à la Société en commandite Chute Bell (SOCOM);

ATTENDU que le solde du produit de la vente des parts dans la Société en commandite Chute Bell (SOCOM) qui totalise 574 688.96 \$ doit être affecté à d'autres projets;

Il est proposé par Robert d'Auzac et résolu d'affecter le solde du produit de la vente de ses parts dans la Société en commandite Chute Bell (SOCOM) totalisant 574 688.96 \$ de la façon suivante : 62 698,05 \$ serviront à augmenter son fonds de roulement et 511 990.91 \$ sont réservés pour la réalisation de futurs projets de développement.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-297 Résolution – Autorisation d'un droit de passage pour les véhicules hors route

CONSIDÉRANT la demande de droit de passe que nous adressait le Club Quad Basses-Laurentides ;

VU l'ensemble de la documentation soumise par Club Quad Basses-Laurentides quant à la légitimité de cet organisme ;

CONSIDÉRANT que le requérant a satisfait toutes les conditions exigées de la Municipalité notamment en ce qui a trait au déplacement du parcours vers la limite Est du terrain d'Hydro-Québec, en vue de préserver la quiétude du camping de la Halte Les Chutes des Sept Sœurs;

En conformité avec les lois et règlements en vigueur et selon les autorisations obtenues des autorités compétentes concernant la circulation sur les voies de compétences provinciales;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'octroyer au Club Quad Basses-Laurentides, un droit de passage pour emprunter une partie du terrain occupé par le camping de la Halte Les Chutes des Sept Sœurs afin de permettre aux membres dudit club de traverser la rivière Rouge via la route 148.

Adopté à l'unanimité

2014-12-298 Résolution – Changement de nom de la Municipalité

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9) demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de changer son nom.

ATTENDU que le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité pour les motifs suivants :

- Se distinguer de la municipalité voisine de Grenville;
- Une désignation représentative du territoire. La rivière Rouge traverse tout le territoire de la Municipalité en son centre, du nord au sud;
- La rivière Rouge constitue le principal attrait récréotouristique de la Municipalité;
- La Municipalité veut revoir son graphisme. Avant d'investir à ce niveau, nous croyons appropriés de revoir préalablement notre désignation;
- La Municipalité veut se doter d'une stratégie de développement pour 2015. Un changement de désignation s'inscrit dans cette stratégie.

ATTENDU que le nom proposé respecte les règles d'écriture et les critères de choix de la Commission de toponymie du Québec;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu qu'une demande soit adressée par la Municipalité, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux fins de changer son nom pour le suivant : « Municipalité de La Rouge » et ce, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9), ci-après nommée LOTM et selon la procédure établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

2014-12-299 Résolution - Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

2014-12-300 Avis de correction – Dépôt d'un procès-verbal de correction

En conformité avec l'article 202.1 du Code municipal du Québec un procès-verbal de correction est déposé en regard du règlement numéro RA-107-2-14 afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

2014-12-301 Avis de motion - Modification au règlement numéro RA-25-1-14

Avis de motion est donné par Louise Gorman afin d'apporter une modification au règlement numéro RA-25-1-14 concernant l'entretien des chemins privés.

2014-12-302 Résolution - Adoption de la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le conseil de doter la Municipalité d'un guide de référence équitable envers tous ses employés;

CONSIDÉRANT l'intérêt de préciser les engagements réciproques de la Municipalité et de l'ensemble de ses employés;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des règles et des mécanismes qui garantissent à chacun une rémunération et des conditions de travail qui soient à la mesure de la compétence exigée et de la responsabilité confiée;

Il est proposé par Robert d'Auzac et résolu d'adopter la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien telle que déposée.

Adopté à l'unanimité

2014-12-303 Résolution – Abolition d'un poste et entente de départ

CONSIDÉRANT la réingénierie de certaines de ses activités et de la restructuration organisationnelle qui en découle ;

CONSIDÉRANT qu'un poste administratif n'est plus requis dans le cadre de ses opérations actuelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général à cet égard ;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu d'autoriser l'abolition d'un poste administratif, d'approuver la teneur de l'entente de départ négociée et acceptée par les parties et d'autoriser le directeur général à signer toute entente ou tout document donnant suite à cette décision.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2014-12-304 Résolution – Octroi d'un contrat pour le déneigement des chemins Andernach et Scherfedé

EN CONFORMITÉ avec le règlement numéro RA-25-1-14 concernant l'entretien des chemins privés ;

VU le procès-verbal de l'ouverture des soumissions, daté du 6 octobre 2004, pour l'entretien hivernal 2014-1015 des rues Scherfedé et Andernach

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat pour le déneigement, durant la saison 2014-2015, des rues Andernach et Scherfedé, selon la proposition soumise par Les Entreprises Carl Séguin Inc., pour un montant de 5 748,75 \$, incluant les taxes applicables, à être financé par les propriétaires riverains concernés par le biais d'une taxe spéciale.

Adopté à l'unanimité

2014-12-305 Résolution – Octroi d'un contrat pour le déneigement du chemin Gareau

EN CONFORMITÉ avec le règlement numéro RA-25-1-14 concernant l'entretien des chemins privés ;

VU la proposition de Transport Heatlie, déneigement, déposée à nos bureaux pour l'entretien hivernal 2014-1015 du chemin Gareau;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu, sous condition de l'obtention de l'accord formel d'une majorité des propriétaires riverains concernés, d'autoriser l'octroi d'un contrat pour le déneigement, durant la saison 2014-2015, du chemin Gareau, selon la proposition soumise par Transport Heatlie déneigement, pour un montant de 4 024,13 \$, incluant les taxes applicables, à être financé par les propriétaires riverains concernés par le biais d'une taxe spéciale.

Adopté à l'unanimité

2014-12-306 Résolution - Approbation du rapport annuel 2013 du service en sécurité incendie

EN CONFORMITÉ avec teneur de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'approuver le rapport annuel 2013 du service en sécurité incendie de Grenville-sur-la-Rouge et d'autoriser la transmission dudit rapport à la MRC d'Argenteuil et au Ministère de la sécurité publique du Québec.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2014-12-307 Résolution – Correction de la résolution no. 2014-09-237

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a reçu une demande d'autorisation à être acheminée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution no. 2014-09-237;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution no. 2014-09-237, car il manque les numéros de lots 2A-1 et 3A-1 du Rang 5, du cadastre du canton de Grenville dans ladite résolution;

CONSIDÉRANT que la demande vise à aliéner les lots situés dans la zone agricole décrétée portant les numéros 1D-1, 1E-1 et 2E-1 du Rang 4, 2A-1, 2B-1 Pties, 3A-1 et 3B-1 Pties Rang 5 et 2A-1 Rang 6, du cadastre du canton de Grenville;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'apporter une correction à la résolution no. 2014-09-237 adoptée le 9 septembre 2014 à l'effet d'inclure les lots 2A-1 et 3A-1 du Rang 5, du cadastre du canton de Grenville, à la demande acheminée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour permettre l'aliénation des lots situés dans la zone agricole décrétée.

Adopté à l'unanimité

2014-12-308 Résolution - Projet des règlements du Plan et règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement no. 2014-10-257 du Plan d'urbanisme et les projets de remplacement des règlements no. 2014-10-258, 2014-10-259, 2014-10-260, 2014-10-261 concernant l'administration des règlements, le zonage, le lotissement et la construction afin de réviser et d'assurer la conformité entre ledit plan et le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil.

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique est requise en vertu de l'article 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de tenir une assemblée de consultation publique sur le projet du Plan d'urbanisme et des projets de règlements de zonage, lotissement, construction et administratif le 20 janvier 2015 à 19h00, à la salle du Conseil située au 88, rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité

2014-12-309 Résolution - Octroi d'un droit de passage pour motoneiges

CONSIDÉRANT la demande de droit de passe que nous adressait le Club Motoneige Argenteuil Inc.;

CONSIDÉRANT que le requérant s'engage à installer une clôture à neige tout le long de la limite de propriété de Scotch Road Cemetery Association afin de couper l'accès aux motoneigistes à leur propriété;

CONSIDÉRANT que le requérant s'engage à installer une signalisation limitant la vitesse dans la section du sentier adjacent à la de propriété de Scotch Road Cemetery Association ainsi qu'une signalisation prévenant la présence de ski de fond dans le segment du sentier empruntant le chemin Scotch;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'octroyer, au Club Motoneige Argenteuil Inc. un droit de passage pour emprunter une partie du chemin Scotch (fermée en hiver) afin d'y établir un segment (environ 5 km) du sentier de motoneige numéro 317, pour la traversée de la Montée Dumoulin près de la Montée Rawcliffe, à proximité du pont ainsi que pour la traversée du chemin Scotch, vis-à-vis la ligne d'Hydro-Québec et ce, conditionnellement au respect des points suivants :

- Une clôture à neige devra être installée par le Club de Motoneige Argenteuil Inc. tout le long de la limite de propriété de Scotch Road Cemetery Association afin de couper l'accès aux motoneigistes à leur propriété;
- Un panneau indiquant Propriété privée et ne pas quitter le sentier pour cause d'autorisation de passage en péril devra être installé par le Club de Motoneige Argenteuil Inc. et ce, au à bord du sentier longeant la limite de propriété de Scotch Road Cemetery Association;
- Une signalisation limitant la vitesse à 50 km/h devra être installée par le Club de Motoneige Argenteuil Inc., et ce, le long de la section adjacente à la propriété de Scotch Road Cemetery;
- Une signalisation (4 panneaux) indiquant présence de ski de fond devra être installée par le Club de Motoneige Argenteuil Inc. et ce, le long du sentier de motoneige empruntant la chemin Scotch;
- Une signalisation limitant la vitesse à 70 km/h devra être installée par le Club de Motoneige Argenteuil Inc., et ce, le long du sentier empruntant le chemin Scotch;

- Que le Club de Motoneige Argenteuil Inc. dégage la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge de toutes responsabilités possibles pour l'utilisation de la partie du Chemin Scotch afin d'établir un sentier de motoneige.
- L'installation de signalisation aux traverses concernées;
- Ledit droit de passage est accordé pour une période d'un (1) an et peut être réévalué à la demande du conseil municipal.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Dominic Beaulieu, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer tout document ou protocole d'entente à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2014-12-310 Résolution - Installation d'un débitmètre

CONSIDÉRANT que la garantie demandée est une exigence du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue de l'approbation des formulaires de l'usage de l'eau potable pour les années 2011, 2012, 2013;

CONSIDÉRANT que le projet de raccordement des puits est en attente d'une approbation du Ministère de l'environnement depuis le 15 novembre 2014 et que le délai prévu d'approbation est de 75 jours ;

CONSIDÉRANT que le système d'enregistrement est inclus dans le projet du raccordement des puits déjà approuvé par le conseil;

Il est proposé par Robert d'Auzac et résolu de garantir l'installation d'un système de mesurage de l'eau distribuée dont la fonction d'enregistrement de données est intégrée; la date limite de l'installation et de la mise en route dudit système étant établie au 1 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-12-311 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Robert d'Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 20 :55 heures.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier